

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **13 avril 2021 à 18 h 30** à huis clos par vidéoconférence, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Guy Frigon, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 18 h 30, Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

## **MOT DU MAIRE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2021-04-182**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-183**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon que le procès-verbal de la séance ordinaire du **16 mars 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-184**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **30 mars 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...  
2021-04-185**

**RÈGLEMENT 1417-22**

---

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-22 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme**, de façon à RETIRER l'exigence, pour le fonctionnaire désigné, d'émettre une

attestation de conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme comme condition préalable à l'émission d'un certificat d'occupation.

**AVIS DE MOTION...  
2021-04-186**

**RÈGLEMENT 1628**

---

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1628 autorisant des travaux de voirie, de construction d'une piste cyclable et d'aménagement du terre-plein sur le boulevard Chambéry, et un emprunt de 3 930 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1628 autorisant des travaux de voirie, de construction d'une piste cyclable et d'aménagement du terre-plein sur le boulevard Chambéry, et un emprunt de 3 930 000 \$ à ces fins.**

**RÉSOLUTION...  
2021-04-187**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 23 MARS 2021**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **23 mars 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-188**

**DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2020-00203  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGES LATÉRALES TOTALES)  
14, RUE DE LORNE  
LOT 2 272 939**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.2** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 272 939** du Cadastre du Québec (*14, rue de Lorne*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 2,25 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-508, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, des marges latérales totales minimales de 4,25 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA  
DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-189

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00040  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE  
(MARGE ARRIÈRE)  
47, CHEMIN NOTRE-DAME  
LOT 2 657 983

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.3** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **2 657 983** du Cadastre du Québec (*47, chemin Notre-Dame*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge arrière de 3,75 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-108, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-190

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00041  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGE AVANT SECONDAIRE ET  
MARGES LATÉRALES TOTALES)  
1350, RUE D'ALENÇON  
LOT 2 658 560

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.7** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **2 658 560** du Cadastre du Québec (*1350, rue d'Alençon*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant secondaire de 2,2 mètres et des marges latérales totales de 3,2 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-104, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant secondaire minimale de 3,6 mètres et des marges latérales totales minimales de 4,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-191

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00042  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
EXISTANTE  
(MARGES LATÉRALES TOTALES)  
37, RUE MICHEL-SIDRAC  
LOT 4 430 642

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.6** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin qu'il soit accordé au lot **4 430 642** du Cadastre du Québec (*37, rue Michel-Sidrac*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 4,75 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 6 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-192

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00050  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
EXISTANTE  
(MARGE AVANT SECONDAIRE)  
110, 111<sup>E</sup> AVENUE OUEST  
LOT 2 743 667

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.5** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **2 743 667** du Cadastre du Québec (*110, 111<sup>e</sup> Avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant secondaire de 5,8 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-100, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant secondaire minimale de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-193

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00063  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGES LATÉRALES TOTALES)  
96, RUE JEAN-MARC-DANSRO)  
LOT 2 269 764

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06-4** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **2 269 764** du Cadastre du Québec (*96, rue Jean-Marc-Dansro*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 3 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-309, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 4,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-194

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00068  
STRUCTURE D'UNE ENSEIGNE AFFICHANT  
LE MENU D'UN SERVICE À L'AUTO  
50, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST  
TIM HORTONS  
LOT 1 907 489

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.10** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **1 907 489** du Cadastre du Québec (*50, boulevard de la Seigneurie Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'une enseigne affichant le menu d'un service à l'auto sur socle**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, ce type d'enseigne doit être installé sur poteau.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-195

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00069  
STRUCTURE DE DEUX (2) ENSEIGNES AFFICHANT  
LE MENU D'UN SERVICE À L'AUTO SUR SOCLE  
350, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST  
TIM HORTONS  
LOT 2 655 575

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.11** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **2 655 575** du Cadastre du Québec (*350, boulevard de la Seigneurie Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation de deux (2) enseignes affichant le menu d'un service à l'auto sur socle**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, ce type d'enseigne doit être installé sur poteau.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-196

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00071  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGE AVANT SECONDAIRE)  
2, MONTÉE OUDART  
LOT 2 653 120

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.1** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin qu'il soit accordé au lot **2 653 120** du Cadastre du Québec (*2, montée Oudart*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant secondaire adjacente au chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse de 3,6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-630, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant secondaire minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-197

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00072  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
PROJETÉE (DIVERS OBJETS)  
RUE DE LA BRIQUADE  
LOTS 5 495 201 ET 1 903 760

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.12** du 23 mars 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé aux lots **5 495 201 et 1 903 760** du Cadastre du Québec (*rue de la Briquade*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Un mur du bâtiment principal donnant sur rue, recouvert de matériaux de classe 1, 2, 3, ou 4, sans proportion prescrite**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, tous les murs donnant sur rue d'une habitation unifamiliale donnant sur une rue doivent être recouverts d'au moins 50 % de matériaux de classe 1;
- **Une façade principale d'un bâtiment principal orientée vers la cour latérale gauche**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit que la façade principale d'un bâtiment principal doit être orientée vers la rue;
- **Un bâtiment principal implanté de manière à ce qu'un autre bâtiment existant, situé sur un lot voisin, soit situé entre le bâtiment visé et la rue**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, un bâtiment principal doit être implanté de manière à ce qu'aucun autre bâtiment principal ne soit situé entre la rue et le bâtiment visé;
- **Une aire de stationnement d'une longueur maximale de 14 mètres, aménagée à une distance minimale de 30 mètres de la ligne de rue**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, l'aire de stationnement ne doit pas être aménagée sur plus de 45 % de la longueur de la ligne avant et ne doit pas excéder 12 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-198

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00073  
OPÉRATION CADASTRALE (SUPERFICIE  
ET PROFONDEUR MINIMALES D'UN LOT)  
RANG ST-FRANÇOIS  
LOTS 6 211 836 ET 6 226 231  
LOT PROJETÉ 6 408 401

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-03-06.9** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin qu'il soit accordé au lot projeté **6 408 401** du Cadastre du Québec (*Rang St-François*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour ledit lot une superficie de 2 618 mètres carrés et une profondeur de 34 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-726, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 50 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-199

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00074  
OPÉRATION CADASTRALE (SUPERFICIE  
ET PROFONDEUR MINIMALES D'UN LOT)  
RANG ST-FRANÇOIS  
LOTS 6 211 836 ET 6 226 231  
LOT PROJETÉ 6 408 400

---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-03-06.8** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin qu'il soit accordé au lot projeté **6 408 400** du Cadastre du Québec (*Rang St-François*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour ledit lot une superficie de 2 758 mètres carrés et une profondeur de 30 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-726, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 50 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-200

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00075  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE  
(RAPPORT BÂTI/TERRAIN)  
10, 63<sup>E</sup> AVENUE O.  
LOT 6 328 768

---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-03-06.13** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **6 328 768** du Cadastre du Québec (*10, 63<sup>e</sup> avenue O.*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un rapport bâti/terrain de 0,34**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-134, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximum de 0,30 est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

## **QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-201**

### **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION**

**ARCHITECTURALE 2021-00029, 2021-00058, 2021-00055,  
2021-00056, 2021-00057, 2021-00039, 2020-00060, 2021-00052,  
2021-00059, 2021-00051, 2021-00060, 2021-00045, 2021-00049,  
2021-00061, 2021-00046, 2021-00062, 2021-00064, 2021-00043,  
2021-00070, 2021-00044, 2021-00047, 2021-00067, 2021-00066 ET  
2021-00065**

**ATTENDU** les recommandations du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

<b>PIIA – 2021-00029</b>	<b>310, rue Legault Nouvelle construction – Bâtiment industriel Recommandation C.C.U. 21-03-05.1 et plans (Annexe A)</b>
<b>PIIA – 2021-00058</b>	<b>99, rue Émilien-Marcoux Agrandissement – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 21-03-05.2 et plans (Annexe B)</b>
<b>PIIA – 2021-00055</b>	<b>104, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.3 et plans (Annexe C)</b>
<b>PIIA – 2021-00056</b>	<b>106, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.4 et plans (Annexe D)</b>
<b>PIIA – 2021-00057</b>	<b>108, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.5 et plans (Annexe E)</b>
<b>PIIA – 2021-00039</b>	<b>45, rue de l'Andalou Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.6 et plans (Annexe F)</b>
<b>PIIA – 2020-00060</b>	<b>54, rue de l'Andalou Modification – PIIA 2020-00060 Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.7 et plans (Annexe G)</b>
<b>PIIA – 2021-00052</b>	<b>130, rue de l'Andalou Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.8 et plans (Annexe H)</b>
<b>PIIA – 2021-00059</b>	<b>6, rue du Branbançon Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.9 et plans (Annexe I)</b>
<b>PIIA – 2021-00051</b>	<b>11, rue de Chanaz Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.10 et plans (Annexe J)</b>
<b>PIIA – 2021-00060</b>	<b>1, rue de l'Épine Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.11 et plans (Annexe K)</b>
<b>PIIA – 2021-00045</b>	<b>7, rue de Macornet Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b>

PIIA – 2021-00049	Recommandation C.C.U. 21-03-05.12 et plans (Annexe L) 48, rue de Macornet Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.13 et plans (Annexe M)
PIIA – 2021-00061	4, rue du Montlevin Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.14 et plans (Annexe N)
PIIA – 2021-00046	34, rue du Montlevin Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.15 et plans (Annexe O)
PIIA – 2021-00062	54, rue du Montlevin Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.16 et plans (Annexe P)
PIIA – 2021-00064	10, 63 <sup>e</sup> Avenue O. Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.17 et plans (Annexe Q)
PIIA – 2021-00043	18, 63 <sup>e</sup> Avenue O. Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-03-05.18 et plans (Annexe R)
PIIA – 2021-00070	625, boulevard du Curé-Labelle CARD CASTER Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 21-03-05.19 et plans (Annexe S)
PIIA – 2021-00044	1356, boulevard du Curé-Labelle, local 232 TRUFFE & CIE Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 21-03-05.20 et plans (Annexe T)
PIIA – 2021-00047	88, rue Jean-Guyon HÔTEL TIMES Enseignes murales Recommandation C.C.U. 21-03-05.21 et plans (Annexe U)
PIIA – 2021-00067	50, boulevard de la Seigneurie O. TIM HORTONS Enseigne détachée Recommandation C.C.U. 21-03-05.22 et plans (Annexe V)
PIIA – 2021-00066	350, boulevard de la Seigneurie O. TIM HORTONS Enseignes détachées Recommandation C.C.U. 21-03-05.23 et plans (Annexe W)
PIIA – 2021-00065	1445, boulevard Michèle-Bohec MARCHÉ EXPRESS Enseigne murale Recommandation C.C.U. 21-03-05.24 et plans (Annexe X)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Liza Poulin d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2021-00029, 2021-00058, 2021-00055, 2021-00056, 2021-00057, 2021-00039, 2020-00060, 2021-00052, 2021-00059, 2021-00051, 2021-00060, 2021-00045, 2021-00049, 2021-00061, 2021-00046, 2021-00062, 2021-00064, 2021-00043, 2021-00070, 2021-00044, 2021-00047, 2021-00067, 2021-00066 ET 2021-00065** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à X »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-202**

**APPROBATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1417-22**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Projet de règlement 1417-22 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil;

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-203**

**PROJET INTÉGRÉ**  
**DEMANDE PI – 2021-00054**  
**NOUVELLES CONSTRUCTIONS**  
**BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX ISOLÉS**  
**104, 106 ET 108, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de trois bâtiments multifamiliaux isolés, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation **21-03-04.1** du 23 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2021-00054** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-204**

**APPROBATION – SECOND PROJET**  
**DE RÈGLEMENT 1418-155 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-155 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'articles 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Second projet de règlement 1418-155 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-205

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF AUX OPÉRATIONS – FORMATION  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **monsieur Marc-Antoine Jetté** au poste permanent de « *chef aux opérations – formation* » au Service de la sécurité incendie, rétroactivement au 12 avril 2021, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-206

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
QUATRE CONCIERGES AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS ET AU SERVICE DES  
LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **messieurs Estéban Carrier, Francis Gatien, Alain Malboeuf et Charles-Étienne Vaillancourt** aux postes permanents de « *conciERGE* » au Service des travaux publics et au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 8 avril 2021, et ce, conditionnellement à leur période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-207

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER AU 15 MARS 2021**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 février au 15 mars 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-208

**MODIFICATION AUX STRUCTURES DES SERVICES  
DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE ET  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter les modifications suivantes aux structures du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire** et du **Service des technologies de l'information** et d'approuver les nouveaux organigrammes, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire

- Abolition d'un poste de technicien sénior en documentation aux services techniques à la Bibliothèque, suite au départ à la retraite de la titulaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2021;

Service des technologies de l'information

- Abolition du poste vacant d'administrateur réseau, créé par la résolution 2020-02-082, suite à une réévaluation des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-209

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2020-002 P  
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
RENFORCEMENT DE L'AQUEDUC

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LOISELLE INC.** pour le projet de renforcement de l'aqueduc du boulevard Michèle-Bohec, au montant de **1 867 770,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1613.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-210

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2021-021 P  
MISE À NIVEAU DE BASSINS DE RÉTENTION  
(CHENONCEAU ET SERVANDO)

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **DÉSORMEAUX EXCAVATION (9267-7368 QUÉBEC INC.)** pour le projet de mise à niveau de bassins de rétention (Chenonceau et Servando), au montant de **381 971,67 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1589.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-211

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-003  
BROYAGE DE BRANCHES  
ANNÉES 2021 ET 2022

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie « **BROYAGE RM INC.** » au montant de **78 183,00 \$ taxes incluses** pour le broyage des branches pour les années 2021 et 2022, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-212

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-008  
LOCATION D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES  
1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2021

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.** pour la location d'une excavatrice sur roues pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2021, au montant de **53 442,72 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1623.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-213

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2021-008 P

**REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE  
DÉCORATIF (PHASE 3)**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **INSTALLUME INC.** pour le projet de remplacement du réseau d'éclairage décoratif (phase 3), au montant de **236 208,65 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1623.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-214**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1347-36**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le *Projet de règlement 1347-36* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon que le *Règlement 1347-36 modifiant le Règlement 1347 sur les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-215**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1594-2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le *Projet de règlement 1594-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Règlement 1594-2 modifiant le Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-216**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1598-1**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le *Projet de Règlement 1598-1* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Guy Frigon d'approuver le **Règlement 1598-1 abrogeant le Règlement 1598 décrétant l'exécution de travaux de reconstruction du boulevard de la Seigneurie Ouest, travée Sud, et un emprunt de 4 400 000 \$ à cette fin.**

De décréter que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public publié à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-217**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1620-1**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le *Projet de règlement 1620-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray que le *Règlement 1620-1 modifiant le Règlement 1620 sur les animaux* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-218**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1633**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mars 2021, le *Projet de Règlement 1570-1* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin :

D'APPROUVER le *Règlement 1633 autorisant l'exécution des travaux de construction d'un nouveau trottoir sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 240 000 \$ à cette fin \$.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-219**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-220**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ACTE DE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE**  
**D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE**  
**DES LOTS 2 321 804, 2 321 806 ET 4 110 887**  
**1, 3 ET 5, RUE DE LA RENAISSANCE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser l'acquisition, sans considération, d'une servitude d'égout pluvial sur une partie des lots **2 321 804, 2 321 806 et 4 110 887** du Cadastre du Québec, appartenant à **ROSALIE GUINDON-HOGUE, GABRIEL VALIQUETTE, ÉMILIE VÉZINA-HOULE ET MARTIN ALIE**, telle que montrée à la description technique et au plan préparés par Alioune BADARA NGOM, arpenteur-géomètre, le 1<sup>er</sup> février 2021, minute 5535.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-221**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**MODIFICATION À UNE CESSION EN EMPHYTÉOSE**  
**SOCIÉTÉ DE L'AUTISME S.A.R. LAURENTIDES**  
**1084, RUE DE LA MAIRIE**

---

*M. Guy Frigon déclare être un administrateur de la Fondation autisme Laurentides, qui est associée à la Société de l'autisme des Laurentides et, en conséquence, qu'il va s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution de manière à éviter toute apparence de conflit d'intérêt.*

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville et la Société de l'autisme S.A.R. Laurentides (la Société) ont signé un acte de cession-emphytéose devant Pierre Chartrand, notaire, le 12 mars 2008 sous le numéro 23 698 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 037 257;

**ATTENDU QU'**aux termes de cet acte, la Ville a cédé en emphytéose à la Société le lot numéro QUATRE MILLIONS SOIXANTE-SEPT MILLE TRENTE-TROIS (4 067 033), Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (1084, rue de la Mairie);

**ATTENDU QUE** la Ville et la Société désirent modifier ledit acte de cession-emphytéose en vue d'un agrandissement au niveau du bâtiment et d'un ajout d'espaces de stationnement par la Société;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel :

DE CÉDER à la **Société de l'autisme S.A.R. Laurentides**, en emphytéose, une partie du lot **6 284 312** du Cadastre du Québec, d'une superficie de 619,0 mètres carrés, telle que montrée à la description technique et au plan préparés par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, le 13 janvier 2020, minute 4718;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de modification à une cession-emphytéose avec la Société de l'autisme S.A.R. Laurentides, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-222**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**SERVITUDES ÉCOLOGIQUES**

**PARTIES DES LOTS 6 267 545, 6 267 547, 6 352 705  
ET 6 352 707 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
RUE DES CHARMETTES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération de servitudes écologiques, de non-construction et à des fins de conservation sur une partie des lots **6 267 545, 6 267 547, 6 352 705 et 6 352 707** du Cadastre du Québec, situés sur la rue des Charmettes, tel que montrés à la description technique et au plan préparé par M. Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2021, minute 3071, dossier 82 769-B-33;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-223**

**MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT  
9420-0730 QUÉBEC INC.  
PARTIE DU LOT 6 352 273  
RUE JEAN-GUYON**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2020-12-615, adoptée le 8 décembre 2020, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9420-0730 Québec inc.** et autorisait ainsi la vente d'une partie du lot **6 352 273** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie approximative de **3 129,3** mètres carrés;

**ATTENDU QUE** cette offre d'achat accordait à l'Acheteur une période de vérification diligente de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 7 avril 2021;

**ATTENDU QU'**en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'une période supplémentaire de vérification diligente serait requise, en raison des multiples délais causés par la pandémie de COVID-19;

**ATTENDU QUE** la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire de vérification diligente de 60 jours soit accordée à l'Acheteur;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accorde à la compagnie **9420-0730 Québec inc.** une période supplémentaire de soixante (60) jours, soit jusqu'au **6 juin 2021**, pour effectuer sa vérification diligente.

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-224**

**NOMINATION DE FONCTIONNAIRES  
POUR L'APPLICATION DE  
DIVERS RÈGLEMENTS**

---

**ATTENDU QUE** plusieurs règlements adoptés par le conseil délèguent à différents directeurs de service et à leur « représentant », le pouvoir d'appliquer le règlement et d'émettre des constats d'infraction;

**ATTENDU QU'**il est opportun de préciser l'identité du « représentant » au sens de ces règlements lorsqu'il n'est pas un agent de la paix dûment autorisé conformément à l'article 62 du *Code de procédure pénale*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon d'autoriser, aux fins d'application des règlements suivants, les titulaires des postes identifiés ci-après à titre de « représentant » du directeur de service :

**Règlement 1209 régissant la vente de produits d'occasions spéciales et de potées fleuries**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement, inspecteur plaintes et requêtes;

**Règlement 1395 assurant le contrôle strict des pesticides sur le territoire de la Ville de Blainville**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, technicien en environnement, inspecteur en bâtiment et environnement et inspecteur plaintes et requêtes;

**Règlement 1468 sur la prévention des incendies**

- Représentant du directeur du Service de Sécurité incendie : directeur adjoint, chef à la prévention, technicien en prévention incendie;

**Règlement 1526 établissant les normes de salubrité applicables aux habitations sur le territoire de la Ville de Blainville**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement et inspecteur plaintes et requêtes;

**Règlement 1551 concernant la propreté des rues, chemins et places publiques**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement et inspecteur plainte et requêtes;

**Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement et inspecteur plaintes et requêtes et brigade verte;

**Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement, inspecteur plaintes et requêtes et brigade verte;
- Représentant du Service des travaux publics : chef de division voirie, aqueduc et égouts, contremaître aqueduc et égouts;

**Règlement 1597 sur la gestion des matières résiduelles**

- Représentant du directeur du Service de l'Urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement, inspecteur plaintes et requêtes et brigade verte;
- Représentant du Service des travaux publics : chef de division voirie, aqueduc et égouts, contremaître technique;

**Règlement 1605 relatif au déneigement des aires privées**

- Représentant du directeur du Service des travaux publics : chef de division voirie, aqueduc et égouts, contremaître technique, contremaître aqueduc et égouts, contremaître voirie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-225

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **mars 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-226

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE  
SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES  
(CHLORURE DE SODIUM)  
SAISON 2021-2022

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (*chlorure de sodium*);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'**UMQ** une entente ayant pour but l'achat de matériel en son nom;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'**UMQ**, pour la saison **2021-2022**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville :

- CONFIRME son adhésion au **Regroupement d'achat de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium)** géré par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** pour la saison **2021-2022**;
- CONFIE à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité pour la saison **2021-2022**;
- S'ENGAGE, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé.
- S'ENGAGE, pour permettre à l'**UMQ** de préparer son document d'appel d'offres, à fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'information requise et en retournant ce document à la date fixée.
- RECONNAISSE que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-04-227

ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION DE SERVEURS DE MARQUE LENOVO ET LOGICIELS  
INFORMATIQUES

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter :

- la plus basse soumission conforme de la compagnie **ITI INC.** au montant de **18 370,45 \$ taxes incluses** pour l'acquisition de serveurs de marque Lenovo incluant l'entretien et le support pour une période de 3 ans;
- la proposition de **ITI INC.**, revendeur désigné par le Centre des Services Partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition du logiciel VMWare, au montant de **9 648,41 \$ taxes incluses**, et la proposition de **SOFTCHOICE**, revendeur désigné par le CSPQ, pour l'acquisition de 5 licences Windows, au montant de **8 204,10 \$ taxes incluses**;

D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter la somme de **36 222,96 \$ taxes incluses** à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-228**

**ENCADREMENT DES CHIENS**  
**RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 9 janvier 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux*, *chien à risque*, *chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210109-002, portant le nom « Louki », de race berger australien, et dont le gardien est Monsieur Thierry Rochon-Bellan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-229**

**ENCADREMENT DES CHIENS**  
**RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 17 janvier 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux*, *chien à risque*, *chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210117-003, portant le nom « Léa », de race goldendoodle, et dont le gardien est madame Mélanie Cordon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-230**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ENTENTE DE SERVICES AVEC  
ORIGINE CONSULTATION-CRÉATION  
COMPOSITION D'ŒUVRES EXCLUSIVES  
POUR UNE EXPOSITION SONORE NUMÉRIQUE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville désire offrir une exposition sonore numérique mettant en valeur la beauté des espaces naturels aménagés de Blainville;

**ATTENDU QUE** la Ville diffusera les œuvres sonores dans divers parcs du territoire ;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite retenir les services d'Origine Consultation-Création pour son expertise en développement de projets culturels et musicaux;

**ATTENDU QU'**Origine Consultation-Création représente et travaillera de pair avec l'artiste blainvillois Mathieu Bourret pour la création de pièces musicales exclusives;

**ATTENDU** les dispositions du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, c. C-19).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la proposition d'**ORIGINE CONSULTATION-CRÉATION** pour la composition d'œuvres exclusives pour une exposition sonore numérique et d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**Entente de services avec ORIGINE CONSULTATION-CRÉATION** au montant total de **72 000 \$ taxes en sus**, pour la période du 20 juin 2021 au 20 juin 2024, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la dépense à même le poste budgétaire 02.715.30.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-231**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DOSSIER DP2021-033  
ACQUISITION D'UNE MOTOCYCLETTE  
DE MARQUE BMW, MODÈLE F850GS-P  
ANNÉE 2021 OU PLUS RÉCENTE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie « **Gabriel Moto B Montréal S.E.C.** » au montant de **25 351,99 \$ taxes incluses** pour l'acquisition d'une motocyclette de marque BMW, modèle F850GS-P, année 2021, ainsi que l'option de rachat de la motocyclette de marque BMW, modèle R1200RT, année 2013 (numéro de série WB1043002CZW51486, kilométrage 43 500 km), au montant de **2 299,50 \$ taxes incluses**, pour une dépense totale de **23 052,49 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-04-232**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DOSSIER DP2021-043**

**RÉFECTION DE QUATRE SURFACES DE TENNIS  
EN ACRYLIQUE AU PARC DES HIRONDELLES**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la proposition de la compagnie « **INDIK INC.** » au montant de **25 869,38 \$ taxes incluse pour la réfection de quatre (4) surfaces de tennis en acrylique au parc des Hirondelles** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à imputer cette dépense à même le fond des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-233**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DOSSIER DP2021-050  
FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie « **Jardin Dion inc.** » pour la fourniture et la plantation d'arbres, au montant total de **37 336,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **05.810.10.000** (fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-234**

**MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SA2020-119 P  
ENTRETIEN ARBORICOLE  
1<sup>ER</sup> MARS 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2021-02-072**, adoptée le 16 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** suite à l'octroi du contrat, les inspections printanières des parcs municipaux et boisés urbains ont révélé une plus grande quantité d'arbres morts et brisé, que ce qui avait été anticipé;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser une dépense additionnelle de **70 000 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2020-119 P** pour l'entretien arboricole, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même le poste budgétaire **02.746.00.541**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-235**

**MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2019-051 P  
CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX  
RUE OMER-DESERRES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter les **directives de changement N<sup>os</sup> 45 et 50 à 64**, au montant total de **28 306,27 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **ARCHIPEL ARCHITECTURE INC.** dans le cadre du projet de construction des Ateliers municipaux, payable à l'entreprise **GROUPE GEYSER INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même les fonds prévus au règlement **1570-1**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-04-236**

**REJET DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2021-003 P**

**PARC ÉQUESTRE  
AMÉNAGEMENTS ET JETS D'EAU**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2021-003 P** pour le projet d'aménagements et de jets d'eau dans le parc équestre;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une (1) seule soumission et qu'elle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2021-003 P** pour le projet d'aménagements et de jets d'eau dans le parc équestre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2021-04-237**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Richard Perreault*

---

**MAIRE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**